

AFFAIRE N° 13.- Acquisition d'un terrain de 3.000 m2, sis à l'angle des rues Roland Garros et Montreuil, appartenant à Monsieur MOUROUVIN Nicolas.

LE MAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

La Municipalité envisage l'acquisition d'un terrain de 3.000 m2 environ situé à l'angle des rues Roland Garros et Montreuil en vue de la création d'un Jardin d'enfants.

Sollicité en Février puis en Août 1969 au sujet de la vente éventuelle de son terrain, au prix de 15.000.000 de Fis CFA selon l'évaluation du Service des Domaines, Monsieur MOUROUVIN n'a pas été d'accord.

Compte tenu cependant du fait que cette évaluation date de plus d'un an, je pense qu'on pourrait accorder une augmentation de 15 %, ce qui porterait à 17.250.000 Fis le coût de la parcelle. En cas de refus du propriétaire, je vous demande de m'autoriser à engager la procédure d'expropriation à l'encontre de l'intéressé.

Mesdames et Messieurs, je mets la question aux voix.

Adopté à l'unanimité.

x

x

x